

Source liée aux « [Fêtes de Nicolas Fouquet à Vaux-le-Vicomte, 1659-1661](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

## *Réception du roi et de la Cour à Vaux-le-Vicomte, le 19 juillet 1660*

---

*Cette réception est tout aussi mal connue que la précédente. Bien qu'assez imprécises, ces deux gazettes sont les seuls témoins de ce repas donné à Vaux.*

1. *Gazette de France, 1660, n° 88, p. 695*

De Paris, le 24 juillet 1660

Le 19 du courant, leurs Majestez estans parties de Fontainebleau, vinrent dîner à Vaux, en la maison du Surintendant des finances : et delà à Soisy ; en celle du président le Bailleur, où le Roy et la Reyne demeurèrent jusqu'au lendemain.

2. *La Muze historique ou recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps écrites à Son Altesse Mademoizelle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665), de Jean LORET, éd. par J. RAVENEL et V. de LA PELOUSE, Paris, P. Jannet et P. Daffis, 1878, t. III, lettre du samedi 24 juillet 1660, p. 230-231, v. 13-44.*

Fouquet bien-aimé des puissances,  
Seul sur-intendant des finances,  
De plus, procureur général,  
Etant de ses biens, libéral,  
Traita, lundy, la Cour royale  
Par un superbe et grand régal  
Dans sa belle maison de Vaux,  
Où, par ses soins et ses travaux  
Et ses honorables dépenses,  
Paroissent cent magnificences,  
Soit pour la structure, ou les eaux,  
Pour les dorures, ou tableaux,  
Ou pour les jardins délectables,  
Qui ne sont pas moins qu'admirables.  
Ce fut, donc, en ce lieu pompeux,  
Que bien décrire je ne peux,

Dautant qu'il passe ma portée,  
Que ladite Cour fut traitée :  
Mais (outre le zèle et l'ardeur)  
Ce fut avec tant de splendeur,  
Ce fut avec tant d'abondance,  
Et, mesme, en si belle ordonnance,  
Que les banquets d'Assuérus,  
Prédécesseurs du grand Cyrus,  
Soit pour les pâtures exquisés,  
Soit pour les rares friandizes,  
Les brùvages, les fruits, les fleurs,  
Conserves, de toutes couleurs,  
Fritures et patisseries,  
N'étoient que des gargareries,  
En comparaizon du banquet  
Que fit, alors, monsieur Fouquet.